



AVIS DE COURSE

Optimist

Prescription de la FFVoile : Pour les compétitions de grade 4 et 5, l'utilisation des avis de course et des instructions de course type intégrant les spécificités de l'épreuve est obligatoire. Les épreuves de grade 4 pourront déroger à cette obligation, après accord écrit de la Fédération Française de Voile, obtenu avant la parution de l'avis de course. Pour les compétitions de grade 5, l'affichage des instructions de course type sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25.1.

Régate Challenge Bassin Ouest

2ème journée

Du 15 au 16 Avril 2023

Yacht Club des Sablettes

Grade 5b

La mention « [DP] » dans une règle de l'avis de course (AC) signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

1.1 les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV)

1.3 les règlements fédéraux et les règles de la Classe Optimist telles définies par la IODA.

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP] Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique (lien internet Réglementation).

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à :

3.1.1 - tous les bateaux de la classe Optimist

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire sur place, au plus tard le jour de la régata.

3.3 Les concurrents possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition - ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an, - une autorisation parentale pour les mineurs - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité - le certificat de jauge ou de conformité.

3.4 Les concurrents étrangers ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription : - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World



Comité Départemental de Voile du Var
11 Avenue Gambetta 83500 LA SEYNE SUR MER
Mail : cdv83@voilesud.fr Site : <https://www.cdv83.com/>



Sailing, - le certificat de jauge ou de conformité, - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros, - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs

4. DROITS A PAYER

Pas de droits à payer sur les inscriptions

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription : le 15 septembre 2021 dès 13h30

5.2 Jauge et contrôles : au moment de l'inscription.

5.3 Jours de course

Date Heure du 1er signal d'avertissement **15/04/2023** à 14h et le **16/04/2021** à 10h

5.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après **13h**.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

(IC) Les IC seront disponibles le jour de la régata

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront du type aller et retour.

7.2 L'emplacement de la zone de course est la Baie des Sablettes.

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1 Trois courses devront être courues pour valider la compétition.

9.2

0 à 3 manches, aucune manche enlevée

4 à 6 manches, 1 manche enlevée

10. COMMUNICATION RADIO

[DP] Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.



Comité Départemental de Voile du Var
11 Avenue Gambetta 83500 LA SEYNE SUR MER
Mail : cdv83@voilesud.fr Site : <https://www.cdv83.com/>



11. PRIX

1er, 2ème et 3ème scratch

1er, 2ème et 3ème fille

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

ANNEXE ZONE DE COURSE



Comité Départemental de Voile du Var
11 Avenue Gambetta 83500 LA SEYNE SUR MER
Mail : cdv83@voilesud.fr Site : <https://www.cdv83.com/>

